



DEL- 2022 - 029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17**

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL 2022**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 31 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M BOUCHEREAU

SECRETARE : Mme FONTENEAU C.

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2021 en séance du 31 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : **DEPENSES** : 986 102.92 €
RECETTES : 986 102.92 €

INVESTISSEMENT : **DEPENSES** 2 088 922.43 €
RECETTES 2 088 922.43 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2022, tel qu'il est présenté.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST
Le - 5 AVR. 2022

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :**

05 AVR. 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

